

e-learning

# LOI SAPIN 2 : PRÉVENTION DU RISQUE DE CORRUPTION

Et si vous faisiez de votre obligation de formation  
une opportunité ?

COMPLIANCE

La loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique dite Loi Sapin 2 impose 8 obligations aux entreprises en matière de prévention de la corruption. Parmi celles-ci, on retrouve l'obligation de formation des publics exposés. Cet e-learning vise à présenter la complexité des situations dans lesquelles on peut se retrouver bien souvent sans le vouloir ou même sans s'en apercevoir exposant l'entreprise et soi-même à un risque et des conséquences graves.

## Les objectifs de la formation :

- Répondre à votre obligation de formation afin de prévenir tout risque de corruption
- Identifier les situations complexes de corruption et les évaluer
- Savoir réagir en situation réelle en intégrant les bons réflexes

## À qui s'adresse cette formation ?

- Vos collaborateurs : achats, ventes, finance,...
- Vos managers & directeurs opérationnels
- Votre Comité de direction, Comex
- Et tout public exposé à un risque de corruption

## Modalités techniques :

- Livraison au format SCORM sur votre plateforme LMS
- Version responsive – tout support (ordinateur, tablette, smartphone)
- Accès possibles via notre plateforme Campus Wolters Kluwer
- Contenu consultable par les publics en situation de handicap (module sonorisé et vidéos sous-titrées)
- Options de personnalisation : charte graphique & logo / contenus sur-mesure

**Durée :** 25 minutes

**Langues disponibles :** Français et Anglais  

Localisation possible en toute langue

## PARCOURS PÉDAGOGIQUE

### 1 Découvrir la complexité des situations de corruption et les risques associés

- Présentation des enjeux, du contexte et des objectifs

### 2 Identifier et comprendre les différentes formes de corruption

- Corruption passive/active - directe/indirecte - les cas publics/privés
- Les schémas de corruption les plus courants

### 3 Les spécificités de la Loi Sapin 2 : zoom sur la prévention

- Les 8 obligations pour les entreprises

### 4 Intégrer les risques et les sanctions possibles

- Risques financiers, juridiques et commerciaux

### 5 Maîtriser les bonnes pratiques face aux situations les plus courantes

- 5 Mises en situation
- les signes d'alertes et les bons réflexes dans la pratique

### 6 Test de validation des acquis

- Questionnaire sur les aspects clés du programme
- Certificat de réussite



## Contacts

**Gilles MANUEL-BUCHARD**

Responsable Développement

01 85 58 35 87 / 06 50 69 83 05

gilles.manuelbuchard@wolterskluwer.com

**Julie MALBETE**

Responsable Grands Comptes

01 85 58 37 24 / 06 23 94 07 24

julie.malbete@wolterskluwer.com

# MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

**CAS PRATIQUES**

**Vous êtes témoin**

**Revenir réponse !**  
Les salariés sont invités à remonter tout comportement risqué voire détecté. La pratique de ce collègue lui fait courir un risque juridique fort mais surtout met en danger l'entreprise et l'ensemble des salariés.

**Comment réagir ?**  
1. En référer à son supérieur(e) hiérarchique ou à son responsable conformité.  
2. Utiliser la procédure d'alerte en cas de fait grave contraire au code de conduite.

**Identifiez les risques :**  
Un collègue insiste pour parler de relations business :  
• Des difficultés d'accès à l'histoire des documents.  
• Une facturation élevée versus personnelle.  
• Notes de frais significatives sans justificatifs.

**Cadeaux et invitations**    **Confits d'intérêts**

**Invitations professionnelles**    **Procédure d'alerte**    **Intermédiaire Apporteur d'affaires**

**QUIZ**

Nicolas décide d'inviter Héléne au restaurant. Doit-elle accepter ?

Oui, puisque c'est Nicolas qui est à l'initiative, c'est lui qui en prend le risque.

Oui, en faisant attention à ne rien dévoiler de l'appel d'offres en cours.

Non, car même si c'est Nicolas qui est à l'initiative de cette proposition, Héléne s'expose à un risque de corruption en l'acceptant.

**Mises en situation Cas pratiques**

**Identifier les situations à risque les plus courantes**

1. Vente à l'échec  
2. Direction d'entreprise

Obtenir un contrat ou des conditions avantageuses :  
• Fournir des services  
• Vendre des produits  
• Développement de nouveaux produits

3. Direction de production, de qualité, financiers  
4. Agents associés ou

Accélérer une procédure ou influencer un résultat

**Les situations à risque**

Identifier les moyens les plus courants

	Direct	Indirect
Monétaire	Dons auprès d'associations Attribution d'un titre honorifique Sponsoring survisuel	Recrutement de fils d'un fournisseur Surfacturation au vu de la prestation
Non-monnaire	Obtention d'un accès prioritaire pour l'hospitalisation d'un proche Facture et/ou note de frais fictives	Intermédiaires sur rémunérés Échange de données confidentielles

**Pièges :** Faire à ce type de procédés, demandes des précisions et des justificatifs de ce risque identifier et il agit d'un moyen utilisé à des fins de corruption au noir.

**Schémas animés Quiz**

**LANCEUR D'ALERTE** → **DÉTECTANT INDÉPENDANT** (PERSONNE DU CERCLE D'INTERESSÉS)

↓

**RESPONSABLE CONFORMITÉ**

Bonjour, je suis Frédéric Cordel et je vous tout au long de ce parcours de fo

**Motion design Vidéos d'expert**

**CERTIFICAT**

Ce certificat est délivré à

"NOM" "PRENOM"

Toutes nos félicitations !

Nous attestons que l'élève a suivi avec succès le parcours de formation

Loi Sapin 2 : prévention du risque de corruption

Date: "DATE"

**Évaluation finale avec certificat de réussite**

**MAÎTRISER LES BONNES PRATIQUES FACE AUX SITUATIONS LES PLUS COURANTES DE CORRUPTION**

**Les dispositifs et outils internes à l'entreprise**

Les principaux dispositifs que l'entreprise doit mettre en œuvre pour prévenir et détecter la corruption sont les suivants :

Ligne d'alerte	Code de conduite	Evaluations des tiers	Contrôles comptables
<ul style="list-style-type: none"> <li>Champ d'application étendu</li> <li>obligatoire mais renforcée possible par d'autres moyens notamment hiérarchiques</li> <li>confidentielle</li> <li>accessible aux collaborateurs extérieurs occasionnels</li> <li>Plateforme web, email, n° de téléphone...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En France, intégré au règlement intérieur</li> <li>accessible à tous les collaborateurs</li> <li>Un document illustré d'exemples concrets</li> <li>document qui doit être accessible aux filiales françaises et étrangères dans la langue locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>identification des tiers à évaluer</li> <li>sélection sur la base d'une analyse des risques et de garanties (réponse à des appels d'offres publics, pays corrompus etc)</li> <li>Evaluations internes (audit interne, audit qualité...) et/ou externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des contrôles visant à prévenir/détecter la rémunération du pacte de corruption</li> <li>Contrôles réalisés principalement sur les achats (qualification/fournisseurs facturations), les ventes (première instance, les notes de frais (cadeaux et invitations) et les systèmes de rémunérations</li> </ul>

**FICHES MÉMO ET DOCUMENTS INTERNES TÉLÉCHARGEABLES :**  
code de conduite, ligne d'alerte